

## Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 25 mars 2016

***Ce document est susceptible de modification par les élus. Celles-ci figureront sur le PV suivant.***

L'an deux mil seize, le vingt-cinq mars à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Exireuil, sous la présidence de monsieur BILLEROT Jérôme, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 18

Présents : BILLEROT Jérôme, ROUX Michel, BONNEAU Élisabeth, CHAUVET Lucette, VIVIER Sylvie, DOMINEAU Samuel, BURON Lionel, DUPUIS Christian, FOURNIER Daniel, GAUTIER Patrick, LEYMARIE Nathalie, MORISSET Jézabelle, PAPET Marie-Claude, ROUSSEAU VIDRINE Marie-Laure, SOYER Yves, TROUVE Claude, GIROUX MOUILLET Céline, BIZARD Mélanie.

Excusé : MOREL Maxime.

Secrétaire de séance : Patrick GAUTIER

✓ **Intervention de Mme Viellard, secrétaire et référente Alzheimer afin de présenter le Clic** : Centre local d'information et de coordination.

Un CLIC est un lieu d'information et d'échanges de proximité, gratuit, qui a pour missions :

- d'accueillir, écouter, analyser la demande, informer et orienter les personnes âgées de plus de 60 ans, leurs familles et les professionnels sur tous les domaines de la vie quotidienne (aide-ménagère, aide à la vie quotidienne, service de portage de repas à domicile, téléalarme, soins à domicile, établissements d'accueil, hébergement temporaire, aide aux aidants, loisirs,...)
- de mettre en place en partenariat avec les acteurs locaux des actions collectives de prévention sur des thématiques de santé publique (maladie d'Alzheimer, l'alimentation...), des risques liés au vieillissement (prévenir les chutes, initier la mise en place de réseaux de bénévoles pour lutter contre l'isolement social...)...
- d'être un observatoire des besoins et attentes des personnes âgées sur les territoires

✓ **Procès-verbal de la réunion du 18 février 2016 est adopté à l'unanimité.**

Monsieur le maire demande l'ajout de deux délibérations :

- La délibération 12 concernant l'achat d'une tondeuse ;
- La délibération 13 concernant des achats de matériels subventionnables

Le conseil accepte à l'unanimité.

### **I – Délibérations**

#### **2016-03-01 : Approbation du compte de gestion 2015 "Commune"**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;  
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015 ;
- de déclarer, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **2016-03-02 : Vote du compte administratif 2015 "Commune"**

Sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, 1<sup>er</sup> adjoint, Madame Elisabeth BONNEAU, adjointe aux finances présente le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses 2015 :	670 882,67 €
Recettes 2015 :	928 314,63 €
<b><u>Résultat de fonctionnement :</u></b>	<b><u>257 431,96 €</u></b>
+ Excédent 2014 reporté (compte 002) :	387 400,90 €
<b><u>TOTAL : Excédent de Fonctionnement</u></b>	<b><u>644 832,86 €</u></b>

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses 2015 :	448 727,92 €
Recettes 2015 :	509 010,38 €
<b><u>Résultat d'investissement :</u></b>	<b><u>60 282,46 €</u></b>
+ Excédent 2014 reporté (compte 001) :	303 517,05 €
<b><u>TOTAL : Excédent d'Investissement</u></b>	<b><u>363 799,51 €</u></b>
Reste à réaliser :	446 400,00 €
Recettes à encaisser (subvention)	8 000,00 €
<b><u>Besoin de financement :</u></b>	<b><u>74 600,49 €</u></b>

Hors de la présence de monsieur le maire, le conseil municipal décide :

- de constater, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs, soit le compte administratif 2015, tels qu'ils sont résumés ci-dessus.

### **2016-03-03 : Affectation du résultat de fonctionnement "Commune"**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

## **FONCTIONNEMENT**

Résultat de l'exercice 2015	257 431,96 €
Report à nouveau	387 400,90 €
<b>Résultat de fonctionnement :</b>	<b>644 832,86 €</b>

## **INVESTISSEMENT**

Solde d'exécution de la section (excédent)	60 282,46 €
Report à nouveau	303 517,05 €
<b>Résultat ( ligne 001 - Inv. Recettes / BP 2016) :</b>	<b>363 799,51 €</b>
Restes à réaliser :	
* Investissement Dépenses :	446 400,00 €
* Investissement Recettes :	8 000,00 €
<b>Total - Reste à réaliser (Dépenses) :</b>	<b>438 400,00 €</b>
<b>Besoin de financement / Investissement :</b>	<b>74 600,49 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat comme suit :

- 74 600,49€ au compte 1068 (investissement) ;
- 570 232,37€ au compte 002 (fonctionnement).

Cette décision confirme les chiffres repris au BP.

### **2016-03-04 : Prise en charge des billets de train de certains élus**

Monsieur le Maire, propose pour les élus ne disposant pas d'indemnités communales, que les billets de TGV aller / retour du 06 avril 2016 permettant de procéder à la visite du Sénat ainsi qu'à la participation aux questions au gouvernement de l'Assemblée Nationale, leurs soient remboursés.

M. Michel Roux a procédé par avance à la réservation des billets de TGV.

Avec l'autorisation de M.COURREGES, Inspecteur principal des finances publiques, la commune peut imputer cette dépense au compte 6248 « transport divers » ; et procéder ainsi au remboursement des 12 billets (soit 1008€) à M. Michel ROUX.

Les billets pris en charge seront ceux de : Mme BIZARD Mélanie, M. BURON Lionel, M. DUPUIS Christian, M. FOURNIER Daniel, M. GAUTIER Patrick, Mme GIROUX MOUILLET Céline, Mme LEYMARIE Nathalie, Mme MORISSET Jezabelle, Mme PAPET Marie-Claude, Mme ROUSSEAU VIDRINE Marie-Laure, M. SOYER Yves, M. TROUVE Claude.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'imputer le compte 6248 « transport divers » pour un montant de 1 008€.
- de rembourser cette même somme directement M.Michel ROUX, 1<sup>er</sup> adjoint ayant fait l'avance des frais.

### **2016-03-05 : Schéma de mutualisation des services avec la communauté de communes Haut Val de Sèvre**

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 concernant le schéma de mutualisation, considérant le rapport établi par le bureau d'études KPMG de janvier 2016 définissant les actions de mutualisation envisagées, à savoir :

#### **→ Service commun achat public**

✓ Réaliser un achat groupé de prestation en conseil juridique : pour apporter aux collectivités une montée en expertise et une sécurisation de leurs actes juridiques et grouper les contrats auprès d'éventuels prestataires externes.

✓ Créer un service commun « marchés publics » : pour sécuriser les procédures de gestion des marchés publics, gagner en expertise et monter en technicité sur ces sujets complexes qui évoluent en permanence et réaliser des économies en identifiant les marchés les plus rentables. Le coût annuel du service commun serait évalué par la communauté de communes Haut Val de Sèvre puis ensuite réparti entre les collectivités adhérentes. La communauté de communes Haut Val de Sèvre prendra, pour sa part, en charge l'ensemble des dépenses « annexes » liées au service (locaux, informatique, déplacements, fournitures, gestion administrative du service) ainsi que 10 000€ sur les charges de personnel. Le reste des charges de personnel du service commun sera réparti entre les communes adhérentes soit les 2/3 pour les communes adhérentes au service « marché publics », au prorata de leur population et 1/3 entre les communes adhérentes au service « groupement d'achats », au prorata

de leur population.

Cela représenterait un coût annuel de 2 112€ pour la commune d'Exireuil.

✓ Organiser les regroupements d'achats : pour réaliser des économies d'échelle grâce à des achats groupés tout en veillant à continuer à travailler, lorsque c'est possible, avec des entreprises locales.

→ Service commun ressources humaines

✓ Organiser une assistance à la mise en œuvre de plans de formation : pour permettre aux communes de réduire les coûts supportés actuellement pour les formations ponctuelles plutôt que sur un unique plan de formation à l'échelle du territoire qui serait actuellement trop complexe à mettre en œuvre.

✓ Organiser et animer un réseau « ressources humaines » des collectivités du territoire : pour avancer dans une logique de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences et renforcer la visibilité des collectivités sur les perspectives de départs, d'arrivées, d'inaptitudes ou encore de reclassements d'agents et assurer notamment une cohérence dans le recrutement des agents techniques à l'échelle du territoire.

✓ Créer un service commun « hygiène et sécurité » : pour assurer une meilleure sécurité dans la pratique en matière d'hygiène et de sécurité, vérifier, ponctuellement, que les règles de sécurité sont respectées sur les communes, accompagner les communes dans l'actualisation du document unique et réduire le taux de sinistralité.

→ Perspectives de mutualisation à moyen terme

✓ Créer un service commun « informatique » : pour assurer une montée en compétence ainsi qu'une sécurisation du réseau et assurer une meilleure gestion des services et du parc afin d'harmoniser et d'améliorer les pratiques existantes.

✓ Animer un réseau des services techniques associant élus et agents : pour apprendre à se connaître entre agents, échanger les pratiques de travail et renforcer le réseau à la fois entre agents et avec les élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est favorable à la mise en place du schéma de mutualisation des services avec la communauté de communes Haut Val de Sèvre tel que présenté par le bureau d'étude KPMG.

**2016-03-06 : Attribution des subventions 2016 aux associations**

Monsieur le Maire rappelle qu'une somme de 7 000 € a été inscrite au budget "Commune" 2016, compte 6574 "subvention de fonctionnement aux associations" et demande à la commission des finances de proposer des attributions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'attribution des subventions comme suit :

Subventions accordées :

Organismes	Subv. Proposées
AFM (Téléthon)	300,00 €
Amis de l'hôpital	100,00 €
Banque alimentaire	300,00 €
Chambre des métiers Charente Maritime	40,00 €
Chambre des métiers des Deux-Sèvres	120,00 €
Conciliateurs de justice association	50,00 €
COSEME	2 000,00 €
Espoirs Maixentais Football (EMF)	150,00 €
Lycée et centre de formation Le Val de l'ouin (Mauléon)	40,00 €
Lycée du Haut Val de Sèvre	50,00 €
Mot à mot	50,00 €
Resto du cœur	150,00 €
Rout'avec toit	150,00 €

SEP Concorde	200,00 €
UDAF (pole enfance et parentalité)	100,00 €
Un Hopital pour les enfants	100,00 €
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>3 900,00 €</b>

Subventions accordées après réception de documents complémentaires :

<b>Organismes</b>	<b>Subv. Proposées</b>
ADMR *	300,00 €
APE Exireuil *	500,00 €
Association Sportive du College Denfert Rochereau *	70,00 €
Atelier musical de l'Orangerie *	20,00 €
Cercle de voile de la Touche Poupard *	100,00 €
CLIC du Haut Val de Sèvre *	150,00 €
Ecole de musique de St Maixent *	40,00 €
FNATH 79 (accidentés de la vie) *	50,00 €
Handball Mothais *	20,00 €
Secours populaire *	50,00 €
Vents et Tourments *	50,00 €
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>1 350,00 €</b>

**2016 -03 -07 – Demande de prorogation de la dérogation**

Vu la délibération 2013-03-03 et vu l'avis favorable du DASEN en date du 07 juin 2013 concernant la dérogation des horaires valable 3 années.

Il est nécessaire à ce jour de délibérer à nouveau pour la période de 2016 à 2019.

Les activités périscolaires se déroulent normalement en 45 minutes par jour mais, la commune, ayant la compétence "gestion du personnel", pourrait demander une prorogation de dérogation pour la rentrée 2016 pour le temps d'enseignement maxima : 6h au lieu du 5h30 avec activités périscolaires sur deux jours (2 x 1h30) et exceptionnellement sur un jour (3h) pour les activités sportives inter-écoles et visites extérieures.

*L'emploi du temps de la semaine actuellement :*

	<i>Enseignement</i>	<i>Activés périscolaires</i>
<i>Lundi :</i>	<i>6h</i>	
<i>Mardi :</i>	<i>4h 30mn</i>	<i>1h 30mn</i>
<i>Mercredi :</i>	<i>3h</i>	
<i>Jeudi :</i>	<i>6h</i>	
<i>Vendredi :</i>	<i>4h 30mn</i>	<i>1h 30mn</i>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de proroger la demande de dérogation des temps APS.
- de valider la répartition des temps APS.

**2016 -03 -08 – mise en place du service minimum d'accueil**

✓ La loi 2008-790 du 20 août 2008, instaure un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire, qui fait obligation aux communes d'assurer un service d'accueil pour les enfants scolarisés pour le compte de l'Etat.

La commune met en place le service d'accueil au profit des élèves des écoles dans lesquelles le nombre de personnes qui ont déclaré leur intention de participer à une grève est égal ou supérieur à 25 % du nombre de personnes qui y exercent des fonctions d'enseignement dans chaque école. Ce nombre comprend les personnes appartenant aux corps des personnels enseignants ainsi que les enseignants non titulaires, qui exercent à temps plein ou à temps partiel dans l'école.

En revanche, les directeurs d'école qui bénéficient d'une décharge totale d'enseignement, ne sont pas comptés dans l'effectif des personnes qui exercent des fonctions d'enseignement.

<b>Liste des agents mis à disposition à Exireuil</b>
--

Nom	Nom patronymique	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse
<b>MILLET Murielle</b>	BAIN	28/09/1972	MANTES LA JOLIE (Yveline)	13 rue du Malaquet 79400 St Martin
<b>BOUFFARD Emmanuelle</b>	GARNIER	10/12/1973	NIORT 5(Deux-Sèvres)	2 rue de la Garenne 79260 ROMANS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- la mise à disposition de ces deux agents nommés ci-dessus.
- le remboursement à la Communauté de Communes du coût.

#### **2016 -03 -09 Suspension de l'opération travaux des locaux scolaires**

- ✓ Vu la convention en date du 02/04/2015 avec le cabinet ART 9 pour la maîtrise d'œuvre sur les locaux scolaires.
- ✓ Vu la baisse des effectifs à l'école et la suppression d'une classe.

Monsieur le maire propose de régler partiellement l'engagement financier selon les termes de la convention, de reporter les travaux et d'interrompre temporairement la convention nous liant au maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de régler partiellement l'engagement financier selon les termes de la convention.
- de reporter les travaux.
- d'interrompre temporairement la convention nous liant au maître d'œuvre.

#### **2016 -03 -10 Modification du projet Impasse du Coteau**

- ✓ Vu le résultat de l'étude hydraulique
- ✓ Vu les problèmes d'inondation Cité Ammonite
- ✓ Vu la rencontre avec un responsable du syndic du lotissement Ammonite

Monsieur le maire propose de lancer une nouvelle étude hydraulique, étude géotechnique, relevé topographique sur ce périmètre. Et, de changer le projet de stockage des eaux pluviales sur l'excédent cité Ammonite. Dans le cas d'une faisabilité avérée, procéder au bornage et à l'acquisition des parcelles AE 474, AE 475 et d'une partie de la parcelle AE 472.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de lancer de nouvelles études sur ce périmètre.
- de changer le projet de stockage des eaux pluviales sur l'excédent cité Ammonite.
- en cas d'une faisabilité avérée, de procéder au bornage et à l'acquisition des dites parcelles.

#### **2016 -03 -11 Validation du projet Fontournable**

- ✓ Vu la présentation faite par le cabinet URBA 37 le 18 mars 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de lancer l'aménagement proposé :

- Réalisation d'une voie piétonne
- Aménagement sécuritaire de la voirie
- Aménagement du lavoir
- Mise en place d'une défense incendie
- L'option pour deux terrains constructibles sera discutée ultérieurement

### **2016 -03 -12 Achat d'une tondeuse**

✓ Vu la présentation faite par Christian DUPUIS concernant les devis proposés par :

- AREPE
- Equip'Jardin
- Espace Emeraude

Fournisseur	Machine	Mulching	Largeur coupe cm	Prix HT	Reprise Iseki	Montant à payer TTC
AREPE	Husqvarna P525D	Plateau origine	132	17 991 €	3 000 €	18 589 €
Espace Emeraude	KUBOTA F3090	Kit Mulching	137	14 975 €	3 000 €	14 970 €
Equip Jardin	John Deere 1570	Kit Mulching	152	17 500 €	2 700 €	18 300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De retenir le devis établi par la société AREPE pour un montant de 17 991€ HT soit 18589€ TTC.
- D'autoriser la reprise de l'ancien matériel Iseki pour un montant de 3000€.

### **2016 -03 -13 Achats de matériels subventionnables**

✓ Vu la présentation faite par Christian DUPUIS concernant les devis du fournisseur Equip'jardin pour l'acquisition:

- D'une débroussailleuse avec tête de désherbage et batterie (réciprocator) d'un montant de 2390€ ht, subventionnable entre 40% et 60%.
- D'une brosse de désherbage pour un montant de 3500€ ht, subventionnable entre 40% et 60%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Monsieur le maire à signer les devis.
- D'autoriser Monsieur le maire à demander des subventions auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil départemental.

Le prochain conseil aura lieu le 29 avril 2016

La séance est levée à minuit et trente minutes